



Les points phares de ma politique de santé, d'action sociale et de la culture 2009-2021

Politique de santé 2013-2021

Lorsque, je me retourne pour observer le travail que j'ai accompli dès le printemps 2013 en tant que ministre de la santé, je constate avec gratitude que beaucoup de choses ont été réalisées. Le système de santé de notre canton est désormais prêt à relever les défis à venir.

Lorsqu'en mai 2013, j'ai repris au sein de mon département les affaires sanitaires, l'Hôpital du Valais (HVS) se trouvait en pleine tourmente. Ma première priorité a donc été de ramener le calme au sein de cette structure. Pour y parvenir, il a d'abord fallu renouveler le Conseil d'administration et nommer un nouveau président. Avec le recul, je peux dire que le choix porté sur le Prof. Dominique Arlettaz, ancien recteur de l'Université de Lausanne, a été très judicieux. Ensemble, durant ces deux législatures, notre excellente collaboration nous a permis de préparer l'HVS à envisager les prochaines décennies avec sérénité. Autre élément indispensable à la stabilisation et à la bonne gestion du système hospitalier, j'ai mis en place une stratégie du propriétaire. Celle-ci définit clairement les rôles et les attributions de chacun des organes que sont le Conseil d'administration et la Direction générale de l'HVS d'une part, et, d'autre part, le Département de la santé et son service ainsi que le Conseil d'Etat.

La stabilité retrouvée, il a ensuite été possible de réfléchir à un nouveau concept de planification pour l'Hôpital du Valais. A terme, toutes les opérations chirurgicales du Valais romand seront regroupées sur le site hospitalier de Sion. Les hôpitaux de Sierre et Martigny conserveront les soins somatiques aigus en médecine afin d'assurer à la population de ces régions une prise en charge hospitalière de proximité. L'hôpital de Martigny offrira également des suites de traitement postopératoires en orthopédie-traumatologie. Ce concept prévoit également de regrouper d'ici à 2028 toute l'activité hospitalière du Haut-Valais sur le site de Brigue. Afin de concrétiser cette réorientation, l'agrandissement et la construction de nouveaux bâtiments à Sion et à Brigue ainsi que la rénovation des autres sites hospitaliers s'avèrent nécessaires. Le 9 mai 2019, le Parlement a accepté les demandes de cautionnement pour un total de 400 millions de francs. La construction a déjà commencé en automne 2020 à Sion. Par ailleurs, la stérilisation centrale à Martigny et le parking couvert pour l'hôpital de Sion sont déjà en fonction.

Autre élément clé de l'offre hospitalière destinée aux valaisannes et valaisans, le nouvel hôpital de Rennaz pour le Chablais a également été construit durant mon mandat. L'Hôpital Riviera-Chablais Valais-Vaud a officiellement été inauguré le 29 août 2019. Après des difficultés initiales, la base financière de l'établissement a pu être renforcée à partir de 2021.

En parallèle de cette refonte globale du paysage hospitalier du canton, je me suis attelée à réformer l'appareil législatif du domaine sanitaire valaisan.

La loi sur la santé totalement révisée entrera en vigueur au premier mai 2021. Les principaux changements apportés ont été l'intensification de la coopération entre les professionnels de la santé, le pilotage des installations sanitaires, l'affermissement des droits des patients et de la protection des données, la création de la fonction d'Ombudsman et le renforcement des soins de base.



Afin de faire face à la pénurie de personnel infirmier, j'ai proposé avec succès au Parlement la loi sur la mise à disposition des places de stage et d'apprentissages pour les professions non universitaires de la santé. Ainsi, dès aujourd'hui, davantage d'infirmières et d'infirmiers pourront être formés pour les hôpitaux, les EMS et les soins à domicile, en fonction de la demande.

La révision de la loi sur les soins de longue durée a permis de favoriser la mise à disposition d'une offre complète et coordonnée de prestations de soins de longue durée répondant aux besoins de la population en général et des personnes âgées en particulier, répartie équitablement sur l'ensemble du territoire cantonal. Ainsi, l'accès aux logements de courte durée et aux structures d'accueil de jour a notamment été facilité et le Spitex a pu être considérablement étendu. En outre, les aidants familiaux et le bénévolat sont davantage soutenus. Cela m'a ainsi permis de concrétiser ma volonté de permettre aux personnes âgées en Valais de mener une vie digne pendant leur vieillesse.

Les finances cantonales ayant repris des couleurs après des années difficiles d'économies, il est ainsi à nouveau possible d'augmenter les subventions individuelles pour les réductions des primes d'assurance-maladie. En conséquence, en 2021, un total de 225,6 millions de francs de subsides seront versés. Cette aide profitera principalement aux personnes en situation financière modeste et aux familles avec enfants.

Enfin, impossible de passer sous silence la pandémie de coronavirus qui a marqué ma dernière année de mandat. Une telle situation extraordinaire ne peut pas être maîtrisée sans la coopération étroite de toutes les autorités concernées. Je tiens ici à remercier du fond du cœur les collaborateurs et collaboratrices de l'Etat du Valais ainsi que à tous les professionnels de la santé qui ont produit un immense effort sur une très longue période qui je l'espère pourra prendre fin cette année.

Je suis heureuse que le système de santé valaisan ait été modernisé et soit bien équipé pour l'avenir. Je souhaite que notre population puisse à l'avenir continuer à bénéficier de services de santé de haute qualité.

Politique de l'action sociale 2009-2021

Depuis mon entrée en fonction comme conseillère d'Etat en 2009, j'ai dirigé le Service de l'action sociale. Je suis fière du dispositif de prise en charge que le Valais propose aux personnes en situation de handicap, de dépendance ou de précarité sociale. Suite à la Réforme de la péréquation financière et répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (2008), ce domaine relève de la compétence exclusive des cantons. En Valais, le Département en charge des affaires sociales, que je dirige, délègue cette tâche à dix-huit institutions gérées par des fondations privées ainsi qu'à un établissement autonome de droit public, La Castalie. Un mandat de prestations annuel est passé entre le Département et chacune de ces institutions. Fin 2020, le Valais disposait de 1010 places d'hébergement, de 959 places en centres de jour et de 1146 places d'atelier. Le nombre de places d'ateliers de même que les services ambulatoires tels que le soutien socio-éducatif à domicile et l'insertion professionnelle en entreprise ont été renforcés. Je suis heureuse que le développement de services de haute qualité puissent ainsi profiter aux personnes parmi les plus vulnérables que compte notre communauté. Je souhaite que l'on continue à l'adapter aux besoins changeants



de notre société, c'est en tous les cas ce qui est prévu dans la nouvelle planification 2021-2024 qui sera prochainement rendue publique.

Le Centre médico-éducatif La Castalie offre à toute personne en situation de handicap mental ou de polyhandicap un cadre de vie et de formation correspondant à ses besoins. Datant des années 70, les bâtiments de La Castalie à Monthey doivent être adaptés pour des raisons sécuritaires, énergétiques et pour répondre aux standards actuels de prise en charge des résidents. Afin de soulager les familles, une augmentation des capacités d'accueil a été prévue afin de notamment permettre les séjours temporaires. Ainsi, sur proposition du Conseil d'Etat, le Grand Conseil a approuvé un crédit de 76.8 millions de francs.

Par ailleurs, en septembre 2020, le Grand Conseil a approuvé, en une seule lecture, l'avant-projet de révision partielle de la loi sur l'intégration et l'aide sociale (LIAS). Elle établit clairement la répartition des tâches entre les organes de l'aide sociale qui sont les communes, les Centres médico-sociaux et le canton. La prévention de la précarité ainsi que la réinsertion sociale et professionnelle y trouvent également une place de choix. L'objectif est de soutenir la réintégration des bénéficiaires de l'aide sociale afin qu'ils puissent retrouver leur indépendance financière. L'abandon du remboursement de l'aide sociale y a également été introduit sauf lorsque l'équité l'exige.

Dernière en date à avoir été adoptée par le Grand Conseil, la révision totale de la loi sur le recouvrement et les avances de contributions d'entretien (LRACE) porte le montant maximal des avances pour les enfants en référence à la rente simple d'orphelin à CHF 948.-. La limite d'âge d'octroi des avances des enfants majeurs en formation est augmentée jusqu'à 25 ans.

Politique de la culture 2013-2021

C'est en 2013 que le domaine de la culture a rejoint mon département. J'ai également eu la joie de pouvoir y porter un certain nombre de réformes.

Le Valais apporte un soutien subsidiaire à « une vie artistique et culturelle diversifiée, en relation forte avec la population, l'histoire et le territoire et qui s'appuie sur un réseau d'institutions qui collaborent entre elles (Stratégie Culture 2018). Depuis l'adoption de la politique d'encouragement culturel en 2007 par le Conseil d'Etat, la scène artistique et culturelle valaisanne s'est développée positivement. Des institutions culturelles performantes, une participation culturelle accrue de la population et la culture dans toutes ses nuances s'avèrent être des piliers importants du développement cantonal.

C'est dans cet esprit que le centre culturel Les Arsenaux a été inauguré à Sion le 22 août 2019. La direction du Service de la culture et l'Encouragement des activités culturelles, la médiathèque Valais-Sion, les Archives de l'Etat du Valais, l'association Culture Valais Wallis et le restaurant d'application Le Trait d'union y sont situés. J'en suis particulièrement fier car ce centre est un lieu de rencontre et d'échange pour la société, la science et la culture. Son succès est spectaculaire puisqu'il a attiré plus de 300 000 visiteurs en une année.

Grâce à la révision de la loi sur la promotion de la culture en 2018, les écoles de musique peuvent désormais compter sur un financement solide de la part du canton. En plus une autre base légale de la loi permet de préserver et promouvoir le patrimoine culturel mobilier, documentaire, immatériel et linguistique. La population valaisanne peut ainsi profiter d'une offre culturelle très diversifiée et passionnante.



Dans le but de promouvoir et de professionnaliser les activités culturelles, des programmes de soutien spécifiques ont été créés pour les différentes professions que compte le domaine. Cela a commencé avec ThéâtrePro en 2006, suivi par MusiquePro quatre ans plus tard (2010), la participation à Cinéform en 2011, ArtPro (2014), et LittératurePro en 2020. Ces programmes sont appréciés et reconnus des artistes.

Ma politique de l'égalité et de la famille 2017-2021

Autre thématique qui m'est particulièrement chère, celle de **l'égalité femme-homme**, a également évolué positivement ces dernières années. La politique volontaire du Conseil d'Etat a permis une augmentation constante de la participation des femmes dans les commissions extraparlimentaires. Mon département compte désormais 40% de femmes. Le nombre de femmes occupant des postes de direction n'a cessé d'augmenter, l'Administration cantonale compte aujourd'hui quatre cheffes de Service. Par ailleurs, en 2018, un premier rapport cantonal global sur les familles valaisannes a été élaboré afin de faire des propositions pour une politique familiale fondée sur les besoins.

Toutes ces belles réalisations n'auraient pas été possibles sans l'appui des services de mon département et des institutions paraétatiques qui collaborent avec eux. Je tiens tout particulièrement à remercier chaleureusement toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs qui les composent et qui, par leur action, ont soutenu ces développements permettant au Valais d'être plus solidaire, plus juste et ainsi maintenir et améliorer la qualité de vie de nos concitoyens. Merci beaucoup !

Sion, le 23 mars 2021

Esther Waeber-Kalbermatten
(Conseillère d'Etat, cheffe du DSSC)